

Festival-Concours de musique de Sherbrooke-FCMS

Éligibilité

- L'âge du participant est déterminé au 1^{er} octobre 2025. La limite d'âge est de 28 ans (31 ans pour le chant). Une dérogation pour augmenter la limite d'âge peut être obtenue pour un participant étudiant à temps plein dans un programme de musique universitaire.
- Un lauréat d'une édition précédente ne peut se représenter au Festival-Concours. S'il est soliste, il pourrait se présenter en musique d'ensemble et vice-versa.
- Les œuvres choisies doivent faire partie du répertoire classique ou être de facture classique : en cas de doute, faire approuver votre répertoire.

Informations générales :

- Les classes sont ouvertes à tous les instruments non amplifiés.
- Pour la guitare, les cordes doivent être en nylon (guitare classique)
- Pour les percussionnistes, seuls les claviers de percussion sont admis.
- Les participants ne peuvent se présenter à la fois dans la classe Festival et Récital.
- Les participants aux concours classiques nationaux ou internationaux doivent se présenter en **Récital**
- Les trois lauréats annuels sont choisis dans la classe Récital.
- La mémorisation des œuvres est **OBLIGATOIRE** pour tous les participants. Toute œuvre non mémorisée entraînera une pénalité de 5 points. Seules les sonates accompagnées et la musique de chambre/ensemble vocal seront autorisés à être joués avec partitions.
- Les participants doivent veiller à ce que la durée d'exécution de leur programme n'excède pas la limite de temps permise. Il est important de signaler que la limite de temps est une limite globale qui vous est accordée, comprenant le temps de vous installer et le temps entre les pièces. Les reprises sont acceptées pourvu que la limite de temps soit respectée. Tout manquement à ce règlement entraînera une pénalité de 5 points sur le total de votre note.
- Les participants doivent fournir leur instrument. Le FCMS ne peut garantir la location d'instruments autre que les pianos à queue fournis avec les salles d'audition.
- Les formulaires d'inscriptions sont disponibles au : www.fcmsherbrooke.com
- Si nécessaire, les candidats doivent s'assurer des services d'un pianiste collaborateur (accompagnateur) et en assumer les frais. Une liste de pianistes collaborateurs sera disponible à titre indicatif seulement. Le candidat peut venir avec le pianiste collaborateur de son choix.
- Les inscriptions se font en ligne via notre site web. N.B.: vous devez nous faire parvenir les PDF de vos partitions via notre adresse courriel : fcms.sherbrooke@gmail.com.
- Les partitions doivent être numérotées et présentées dans l'ordre de votre audition. Votre inscription devient officielle lorsque votre dossier est complet (inscription, paiement, PDF des partitions) Si les partitions ne sont pas reçues au plus tard le 23 février 2026, l'inscription sera annulée sans possibilité de remboursement.
- L'horaire des auditions et la liste du répertoire joué seront publiés sur notre site web.

Clôture des inscriptions: 2 février 2026

Aucun changement au répertoire ne sera accepté après le 23 février 2026.

Renseignements: Andrée-Anne Pellerin

fcms.sherbrooke@gmail.com

Les mises à jour seront faites régulièrement sur notre page

www.fcmsherbrooke.com

CLASSE FESTIVAL

Cette classe vise à encourager la pratique de la musique classique et s'adresse à tous les musiciens qui désirent relever un défi personnel.

Les **instrumentistes** doivent interpréter deux pièces de caractère contrastant et de compositeurs différents.

Les concertinos sont admis dans la classe Festival. Pour les instruments harmoniques (piano, guitare, harpe), l'accompagnement est autorisé seulement pour les concertinos.

La classe Festival est uniquement réservée aux participants de l'Estrie.

En **comédie musicale et chant classique**, les candidats doivent présenter deux pièces pour les participants du primaire et trois pièces pour les participants de plus de 12 ans. En comédie musicale, bien vérifier que votre répertoire provienne réellement d'une comédie musicale.

En **musique de chambre/ensemble vocal**, les participants doivent présenter une ou deux pièces pourvu que la limite de temps soit respectée. Les ensembles doivent être composés d'un maximum de quatre musiciens. L'âge est déterminé par le participant le plus âgé.

Un ensemble 2 pianos n'est pas admissible dans cette classe.

N.B. La mémorisation n'est pas obligatoire pour les ensembles

Une dérogation peut être obtenue pour un musicien de 17 ans qui étudie à temps plein au secondaire pour s'inscrire dans la section 12 à 16 ans. Une preuve de son niveau scolaire doit être fournie lors de l'inscription.

Les candidats doivent se présenter à la table d'accueil dès leur arrivée. Pour les ensembles, nous suggérons de vous présenter 30 minutes avant l'heure de votre audition.

Tous les participants doivent être dans la salle d'audition dès le début de leur catégorie.

Lorsqu'une session est terminée, les juges remettent aux participants les commentaires écrits et commentent les prestations entendues afin de faire profiter les musiciens de leur expérience. Les médailles sont méritées selon les notes suivantes:

- or 90 % et plus,
- argent 85-89 %
- bronze 80-84%.

Les médailles, ainsi que les bourses offertes pour la catégorie, sont remises à la fin de chacune des sessions d'audition.

Clôture des inscriptions: 2 février 2026

Aucun changement au répertoire ne sera accepté après le 23 février 2026.

Limite de temps

11 ans et moins	8 minutes
12-13 ans	10 minutes
14-16 ans	15 minutes
17 ans et plus	20 minutes

Coût des inscriptions

	Participants de Sherbrooke		Autres villes de l'Estrie	
	Solo	ensembles	solo	ensembles
11 ans et moins	57 \$	77 \$	63 \$	83 \$
12-16 ans (secondaire)	63 \$	83 \$	67 \$	87 \$
Cégep	67 \$	87 \$	73 \$	93 \$
Université	73 \$	93 \$	77 \$	97 \$

Classe Récital

Cette classe s'adresse aux musiciens plus avancés.

- Les participants doivent interpréter des œuvres de caractères contrastants. Sous peine de disqualification, une de ces œuvres doit être de l'époque baroque ou classique, dans le but de démontrer une compréhension des styles de ces époques. Il est à noter que pour les inscriptions au FCMS, *F. Schubert* et *N. Paganini* sont considérés comme des compositeurs romantiques. Dans le doute, faire approuver votre répertoire.
- Seuls les instruments concertants sont admis, En cas de doute, vérifier avec l'administration du FCMS.
- **Les instrumentistes** doivent présenter deux ou trois œuvres.
- **En chant classique** les participants doivent présenter trois ou quatre œuvres dans trois langues différentes.
- **En comédie musicale**, les participants doivent présenter trois ou quatre œuvres dans au moins deux langues différentes. Le titre des comédies musicales desquelles les œuvres sont extraites doit obligatoirement être indiqué sur la fiche d'inscription.
- **La mémorisation des œuvres est obligatoire.** Seules les sonates accompagnées (vents, cordes, percussions), sont autorisées à être jouées avec partitions. Si le participant inscrit deux sonates accompagnées, il doit soit en interpréter une de mémoire, soit ajouter une troisième pièce qui sera jouée de mémoire.
- **La présentation est obligatoire.** Chaque participant devra présenter ses pièces. Cette présentation peut faire l'objet de commentaires de la part des jurys, mais ne sera pas jugée dans la note. Cependant, cette présentation est obligatoire et le non-respect de cette règle sera sanctionné de 2 points de pénalité.
- **En musique de chambre/ensemble vocal**, les participants doivent présenter une œuvre complète ou deux œuvres contrastantes ou au moins deux mouvements contrastants d'une œuvre. Les ensembles doivent être composés d'un maximum de cinq musiciens. Les ensembles avec deux pianos sont admis. L'âge est déterminé par le participant le plus âgé.
N.B. La mémorisation n'est pas obligatoire pour les ensembles.

Les candidats doivent se présenter à la table d'accueil lors de leur arrivée. Des locaux de pratique sont à leur disposition. Lorsqu'une catégorie d'âge est terminée, les juges remettent aux participants les commentaires écrits ainsi que les résultats selon les critères suivants :

- or 92% et plus,
- argent 88-92%,
- bronze 85-88 %.

Les médailles, ainsi que les bourses offertes pour la catégorie, sont remises à la fin de chacune des sessions d'audition.

Clôture des inscriptions: 2 février 2026

Aucun changement au répertoire ne sera accepté après le 23 février 2026.

La Finale regroupant les prestations retenues par les membres de notre jury détermine les trois grands gagnants du concours.

Limite de temps

11 ans et moins	15 minutes
12 à 16 ans (secondaire)	20 minutes
Cégep	30 minutes
Université	35 minutes

Coûts des inscriptions

	Participants de Sherbrooke		Autres villes	
	Solo	ensembles	solo	ensembles
11 ans et moins	73\$	93 \$	77 \$	97 \$
12-16 ans (secondaire)	77 \$	97 \$	83 \$	103 \$
Cégep	83\$	103 \$	87 \$	107 \$
Université	87 \$	107 \$	93 \$	113 \$

CLASSE CONCERTO

Cette classe permet aux musiciens de jouer un concerto devant un jury formé d'au moins un chef d'orchestre. Il est organisé en collaboration avec le Concours-Concerto de l'OSJS.

Les participants peuvent présenter :

- un ou plusieurs mouvements d'un concerto avec orchestre;
- une œuvre concertante (exemple : Fantaisie pour violon et *orchestre* op. 131, Schumann);
- en chant, au moins deux œuvres contrastantes pour voix et orchestre.

Les concertinos pédagogiques sans accompagnement d'orchestre ne sont pas admis dans cette classe: si vous désirez présentez un tel concertino, vous pouvez vous inscrire dans la classe Festival en respectant les exigences de cette classe.

Le directeur musical de l'Orchestre symphonique des jeunes de Sherbrooke (OSJS), assiste aux auditions pour sélectionner les solistes susceptibles de participer à l'un des concerts de la saison 2025-2026. Il est important de souligner que les choix du directeur artistique de l'OSJS peuvent différer de ceux de la classe Concerto du FCMS. En effet, les solistes de l'OSJS sont retenus non seulement en fonction de la qualité de leur interprétation, mais également de la possibilité d'intégrer l'œuvre qu'ils interprètent à la programmation de l'OSJS. De plus, deux d'entre eux doivent étudier à temps plein ou habiter dans la région de l'Estrie. Le directeur musical se réserve le droit de demander au soliste de jouer un autre concerto lors de sa prestation avec l'OSJS.

Les candidats doivent se présenter à la table d'accueil lors de leur arrivée. Des studios de pratiques sont mis à leur disposition.

Lorsqu'une catégorie d'âge est terminée, les juges remettent aux participants les commentaires écrits ainsi que les résultats selon le barème suivant:

- or 92% et plus,
- argent 88-92%
- bronze 85-88 %.

Les médailles, ainsi que les bourses offertes pour la catégorie, sont remises à la fin de chacune des sessions d'audition.

Les médailles, ainsi que les bourses offertes pour la catégorie, sont remises à la fin de chacune des sessions d'audition.

Clôture des inscriptions: 2 février 2026

Aucun changement au répertoire ne sera accepté après le 23 février 2026.

Limite de temps

11 ans et moins	15 minutes
12-16 ans (secondaire)	20 minutes
Cégep	25 minutes
Université	30 minutes

Coûts des inscriptions

Participants de Sherbrooke

Autres villes

11 ans et moins	73\$	77\$
12-16 ans (secondaire)	77 \$	83 \$
Cégep	83\$	87\$
Université	87\$	93\$